Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 101

Artikel: Les désagréables Petits Suisses

Autor: T.J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272393

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revient-il cher de mourir?

A la veille des fêtes de la Toussaint, nous avons pensé être utile à nos lectrices et lecteurs en les renseignant en toute simplicité sur les frais exacts découlant d'événements malheureux, mais auxquels nous savons que nous n'échappons ni les uns, ni les autres. Pour obtenir les renseignements désirés, nous avons consulté le directeur des Pompes Funèbres Générales S.A., à Lausanne, qui a d'ailleurs trouvé notre démarche fort sage : « Il est juste et bon que l'être humain ne songe pas continuellement à sa dernière heure, mais l'insouciance totale n'est pas plus recommandable. Quiconque veut entreprendre un grand voyage s'y prépare minuteusement. Il met ses affaires en ordre, donne des instructions à sa famille et à ses collaborateurs, précise peut-être même ce qu'il y aurait lieu de faire s'il ne revenait pas. Avons-nous le droit d'être moins prévoyants lorsqu'il s'agit de l'ultime voyage de notre existence? Voulons-nous ajouter à l'affliction de ceux que nous quitterons les mille et un soucis de formalités compliquées, de démarches embarrassantes et d'hésitations pénibles parce qu'ils ne sont au courant de rien et ne savent ni ce qu'il faut faire, ni comment s'y prendre? Certainement pas! C'est pourquoi nous conseillons toujours au chef de famille conscient de ses responsabilités d'informer sa femme de ce qu'il a prévu pour le cas où il viendrait à disparaître prématurément. Nous lui proposons même d'étudier les diverses suggestions qu'offre un contrat obsèques, qui libère l'intéressé et sa famille de toute préoccupation à ce sujet, en réglant bien à l'avance les conditions et le coût d'un ensevelissement ou d'une incinération.

TARIF DES INHUMATIONS (commune de Lausanne, durée de sépulture 25 ans)

décédées dans les établissements hospitaliers

INHUMATION DE CENDRES

TARIF DES CONCESSIONS DE TERRAIN

(octroyées pour 33 ans)

Moyenne concession

TARIF DES INCINÉRATIONS

dans le mois qui suit le jour d'incinération

gratuit

en Suisse

170 ---

— Mais que doit faire la veuve désemparée, qui n'a pas été informée ?

mas que otri faire la verve desemparte, qui na pas été informée?

— Faire immédiatement constater le décès par le médecin traitant ou le médecin de famille, puis consulter les dernières volontés du défunt, et enfin prendre contact avec les pompes funèbres, qui accompliront elles-mêmes toutes les démarches (avis au préposé aux inhumations et à l'état civil, remise des avis mortuaires aux journaux, comande et expédition des faire-part, organisation du service religieux, fourniture du cercueil, toilette du défunt, mise en bière, obsèques, etc.). On conseille encore d'annoncer le décès à l'A.V.S. (afin de recevoir, le cas échéant, les rentes de veuve et d'orphelins), de dénoncer les contrats d'assurance (accident, maladie, etc.) du défunt, ainsi que ses autres engagements, éventuellement le ball à loyer, et de se préparer à remettre le testament éventuel au juge de paix, ou tout au moins à le renseigner sur les biens que laisse le défunt et sur la succession.

Pas de « Sauterelles » chez nous

enfants jusqu'à 4 mois révolus enfants plus âgés et adultes

enfants jusqu'à 4 mois révolus enfants plus âgés et adultes

Petite concession

200×80 cm 600.—

Enfants jusqu'à 4 mois révolus

domiciliées en ville

Personnes:

ersonnes légalement domiciliées en ville :

Personnes non domiciliées en ville ou sous permis

On a beaucoup parlé de « classes d'enterre-ent », et il me revient même en mémoire ce mé-

Personnes légalement domiciliées en ville : gratuit. Personnes non domiciliées dans la commune :

Personnes domiciliées et décédées hors de la commune :

chant corbillard appelé «La Sauterelle» que dé-peint Marguerite Audoux dans son livre «Marie-Claire»... Qu'en est-il actuellement chez nous ?

Claire »... Qu'en est-il actuellement chez nous ?

— Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, il n'existe plus de classes, dans le canton de Vaud du moins. De même qu'il n'existe plus de frais d'église proprement dits, sauf en ce qui concerne les frais courants, c'est-à-dire les 13 francs dont on grafifie le concierge et les 25 francs qu'on donne à l'organiste. Evidemment, les vonnes mains » étant chose courante à l'heure actuelle, les familles en deuil auront à cœur de ne pas les oublier, mais ne donneront que ce qu'elles peuvent et veulent bien donner.

Mais il y a les autres frais. On dit qu'ils sont

— Il faut s'entendre! Ils varient selon les acheteurs, et non selon les vendeurs! La première question que pose à la famille éprouvée l'envoyé des pompes funèbres est toujours la même: la personne décédée sera-t-elle inhumée ou incinérée ; lci, les prix varient selon le domicile, mais une incinération revient moins cher qu'une inhumation.

décédées ailleurs sur le territoire de la commune ou personnes sous permis de séjour

après un mois

10.—

Grande concession

300×300 cm 4000.—

domiciliées à l'étranger ou sous permis de séjour

220.-

55.—

par mois

70 —

70.—

— Existe-t-il vraiment, Monsieur le Directeur, des cercueils qui restent durant des mois dans une chapelle mortuaire?

— Certes. Ce sont des triples cercueils, plombés, qui attendent les papiers de l'administration internationale pour passer la frontière, ou alors le bon-vouloir d'une famille où règne la discorde.

— Je vois que les convois sont gratuits dans le chef-lieu vaudois. En est-il de même ailleurs?

— Oui, la législation dans ce domaine étant cantonale. Le canton, lui, laisse les communes relativement libres en ce qui concerne les enterrements, pourvu que ces derniers soient décents et que le corbillard soit mis gratuitement à disposi-

tion du lieu du culte au cimetière ou au crématoire, ceci étant valable aussi blen dans le chef-lieu que dans les communes environnantes pour les personnes résidantes.

— Les urnes sont-elles, comme l'incinération, gratuites pour les personnes domiciliées dans le chef-lieu vaudois?

— Oul. Chaque Lausannois a droit à une urne gratuite. Cependant, ceux qui préfèrent la choisir, pour eux-mêmes ou pour leurs disparus, la palent entre 35 et 495 francs (il s'agit alors de marbre monolithe).

— Et quels sont les prix des cercueils ?

monolithe).

— Et quels sont les prix des cercueils?

— Je puis vous montrer les prix courants, lesquels varient énormément, non seulement dans une même entreprise de pompes funébres, mais encore d'une entreprise à l'autre. Vous pourrez, si vous le désirez, et à titre d'indication, reproduire quelques-uns de nos prix dans votre journal, mais en faisant remarquer à vos lectrices qu'il y a encore plus cher et encore moins cher...

PRIX DES CERCUEILS POUR L'INHUMATION

Forme anglaise Courant 275.— 465.— 1850.—

POUR L'INCINÉRATION

Les prix vont de 250 à 695 francs. Pour un cercueil d'enfant, il faut compter de 85 à 470 francs

PRIX DES CROIX

Chêne

20.— (inscription peinte, 60 centimes la lettre)

La facture finale

— Il a couru certains bruits selon lesquels il serait facile, dans tous les pays du monde, de pro-fiter du désarroi et de l'affliction des familles en deuil pour leur vendre du très cher au moment justement où elles donneraient tout l'or du monde pour ces êtres regrettés...

— Cela n'existe pas chez nous. Au contraire, nous nous efforçons d'agir avec discernement car enfin, nous savons que, tôt ou tard, nous devrors retourner chez ces gens et que s'ils n'ont pas été satisfaits de nos services, ils s'adresseront ailleurs... Une facture trop lourde ne s'oublie pas si facilement, surtout quand les grandes douleurs se sont un peu apaisées. Nous avons donc tout intérêt à être de bon conseil. un peu apaisées. No être de bon conseil.

- Faites-vous des devis préalables ?

— Taites-vous des devis prealables?

— Toujours, Et il nous arrive même de freiner les élans trop généreux de certaines personnes dont la situation est plutôt précaire. Ainsi nous les «à-côtés» inévitables dont nous additionnons tous les frais. Après quoi seulement, nous les laissons choisir le cercueil. Cette méthode leur évite dépasser leurs possibilités financières. Car bien des familles, en recevant la note des pompes fu-

nèbres, falsaient retomber sur nous toute leur amer-tume, ayant compté, par exemple, sans les frais d'annonces. Et Dieu sait si les journaux sont de plus en plus chers et les lignes d'annonces de plus en plus coûteuses pour un avis mortuaire, lequel, si l'on ne veut oublier personne sur la liste des

Chêne sculpté

le gaz est indispensable

endeuillés, peut finir par revenir à 150 francs et plus. Parmi ces faux-frais, qui doublent la facture des pompes funèbres, lesquelles se sont occupées de tout — déclaration médicale, état civil, papiers, fournitures, transferts, transport, église, décoration, imprimeur, journaux, droits officiels, formalités, démarches, organisation, voitures, taxis, restaurant, fleurs, couronnes, etc. — il y a aussi les faire-part. Là, nous faisons remarquer à nos clients que moins on en fait, plus c'est cher! Jugez-en vousmême...

De luxe, sous enveloppe

TARIF DES FAIRE-PART Simples, à languette

43.90 72.— CARTES DE REMERCIEMENTS Simples De luxe

25 pièces 100 pièces SUPPLÉMENTS

A prévoir lorsque le travail est fait hors des heures de bureaux en semaine, 10 francs l'heure ; le dimanche, 15 francs l'heure.

Dernières précisions

— Que faut-il compter pour un linceul ou une chemise mortuaire $\ref{eq:condition}$

— Les prix varient entre 17 ou 18 francs et 50 francs environ.

Arrive-t-il que certaines personnes aillent vous trouver pour l'organisation de leur propre enterrement?

Certes. Ce sont ou bien des pères de famille qui désirent éviter à leur épouse frais et soucis supplémentaires, ou bien des malheureux qui n'ont pas confiance en leur famille et qui veulent être

sûrs de ne pas s'en aller dans un simple carton à

chaussures.

— Doit-on faire partie de la société d'incinéra-tion pour se faire incinérer ?

— Nullement. Une simple signature de la famille sur formule « ad hoc » suffit.

- Quels sont les délais d'enterrement ?

De 48 à 96 heures.

L'HELVÉTIE

CHAPELLE MORTUAIRE par 24 heures (de plus) 4.— 6.— 96 heures Personnes domiciliées en ville Personnes domiciliées hors de ville gratuit

ailleurs dans le canton

140 ---

Enfants jusqu'à 12 ans, décédés ailleurs que dans un établissement hospitalier :

Personnes décédées dans un établissement hospitalier de la ville (convois compris) :

qui veut connaître ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat

Les désagréables Petits Suisses

Je vous serais reconnaissante de publier ces lignes, dans l'espoir que les responsables des désagréments signalés, prendront des mesures

désagréments signalés, prendront des mesures utilies.

Autant les Petits Suisses sont délicieux à manjer, autant ils sont désagréables à déballer... Je n'ai jamais compris pourquoi on les emmaillote si malignement dans ces fâcheux papiers fins toujours humides qui s'effritent en mille petits bouts et finissent par se confondre avec le fromage luiméme. On s'en met plein les doigts. Il faut, ensuite, recueillir avec un couteau dans chaque Petit Suisse tous les morceaux de papier qui y sont restés collès. Et les Petits Suisses mis enfin à nu finisset par avoir l'air de bouses aplaties. Rien n'est, finalement, moins appetissant que cette pâte à modeler informe, qui n'a plus rien des joils petits cylindres qu'on avait achetés joliment habilités. Si ces petits corsets si friables ont été mis là pour éviter que les Petits Suisses ne prennent le



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

FORMATION
 de gouvernantes d'enfants
 de jardinières d'enfants
 et d'institutrices privées

Direction : E. PIOTET

PRÉPARATION au diplôme de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous



goût de la boîte extérieure, ne vaudrait-il pas mieux trouver une boîte qui aurait les propriétés inodores du papier fin, mais qui ne se décomposerait pas comme lui? Car enfin, quand nous achetons des Petits Suisses, c'est du fromage que nous désirons consommer, et non du fromage au papier!

En vous remerciant...

